

Vie universelle RBC (pour transformation seulement)

EN BREF

À l'usage exclusif des conseillers

Une police Vie universelle RBC^{MC} peut constituer une solution unique, pratique et souple pour combler une vaste gamme de besoins en matière d'assurance permanente et de placement.



Contrats d'assurance	<ul style="list-style-type: none">■ La Vie universelle RBC avec bonis d'intérêts offre un boni garanti de 1,5 % chaque année■ La Vie universelle RBC comporte des frais de gestion très concurrentiels
Limites de souscription	<ul style="list-style-type: none">■ Montant d'assurance minimal : 100 000 \$■ Montant d'assurance minimal selon les catégories préférentielles ou optimum : 500 000 \$■ Montant d'assurance initial maximal (excluant les avenants d'assurance temporaire) : 10 000 000 \$
Catégories relatives au mode de vie	<ul style="list-style-type: none">■ Optimum non-fumeur■ Préférentielle non-fumeur■ Standard non-fumeur■ Préférentielle fumeur■ Standard fumeur
Options de couverture	<ul style="list-style-type: none">■ Assurance vie sur une tête■ Assurance conjointe premier décès, y compris un droit du survivant et un capital-décès supplémentaire■ Assurance conjointe dernier décès, y compris une garantie capital-décès anticipé payable au premier décès■ Option permettant d'échanger une assurance conjointe premier décès contre une assurance conjointe dernier décès■ Substitution d'assurance vie et options de séparation offertes
Options de coût d'assurance et capital-décès	<p>Âges de souscription de 0 à 80 ans</p> <ul style="list-style-type: none">■ Protection uniforme avec coût d'assurance croissant annuellement■ Protection croissante avec coût d'assurance croissant annuellement et option permettant d'opter pour un coût d'assurance uniforme <p>Âges de souscription de 18 à 85 ans</p> <ul style="list-style-type: none">■ Protection croissante avec coût d'assurance uniforme

RBC Assurances



Prime	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cinq tranches tarifaires à la souscription, avec disponibilité de tranches tarifaires combinées pour les avenants d'assurance temporaire ▪ Frais de police garantis de 10 \$ par mois ou 120 \$ par année, par police ▪ Aucun chargement de prime supérieur à la taxe provinciale sur la prime ▪ Deux modes de paiement pratiques : facturation annuelle, débit préautorisé (DPA) mensuel
Options de dépôt à intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Options de dépôt à intérêt fixe avec garanties d'intérêt minimal ▪ Options de dépôt à intérêt variable lié à un indice ▪ Options de fonds à intérêt variable, dont quatre options Portefeuille sélect RBC® ▪ Frais de gestion concurrentiels ▪ Quatre transferts gratuits par année entre options de dépôt à intérêt ▪ Quatre options de dépôt à intérêt offertes pendant toute la durée de la police
Accès aux fonds accumulés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retraits de 500 \$ ou plus sans frais d'opération ▪ Avances à intérêt variable offertes à partir de 500 \$
Frais de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Barème de frais de rachat sur sept ans pour les polices assorties du coût d'assurance croissant annuellement ▪ Barème de frais de rachat sur neuf ans pour les polices assorties du coût d'assurance uniforme
Prestations du vivant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie en cas d'invalidité intégrée offerte avec quatre définitions de l'invalidité ▪ Aucuns frais ni aucun redressement de la valeur marchande ne s'appliquent aux prestations d'invalidité ▪ Avance pour motif de compassion non contractuelle en cas de maladie en phase terminale
Avenants d'assurance temporaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'ajouter une Temporaire 10 ou une Temporaire 20 à titre d'avenant sur une tête ou sur plusieurs têtes, sans frais de police ▪ L'avenant d'assurance temporaire peut couvrir la personne assurée au titre de la police de base ou une autre personne
Autres avenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avenant d'assurance temporaire pour enfants ▪ Garantie en cas de décès accidentel ▪ Exonération des déductions en cas d'invalidité totale ▪ Exonération des déductions en cas de décès ou d'invalidité du payeur

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre AGD ou l'expert-conseil, Vente, de RBC Assurances.



RBC Assurances

Veuillez consulter le spécimen du contrat pour obtenir tous les détails quant aux dispositions. Sauf erreurs et omissions.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

© / ^{mc} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

82945 (09/2013)